



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 22 Octobre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Philippe ACCIARI, Nadine BAUCHERON, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Eugénie DANLOUX, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Liliane SONNET, Catherine TERHEC.

Absents excusés : Arnaud GAUDRÉ
Pierre GUÉRIN, pouvoir à Elisabeth MOTAS
Michel SENAULT, pouvoir à Alain MEYER
Régis VÉCRIN, pouvoir à Jean-Marie PETIT

Secrétaire de séance : Catherine TERHEC

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 15 Octobre 2020

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Juillet 2020

2) Désignation des délégués aux commissions de la CUA

Le Maire, en tant que conseiller communautaire, est membre de droit de toutes les commissions de la CUA, mais il ne peut pas assister à toutes les réunions, des membres du conseil municipal doivent le remplacer.

			Membres
1	Finances / Personnel (Finances, Personnel, Marchés publics, Assurances)	Titulaire	Alain MEYER
		Suppléant	Philippe GÈZE
2	Développement et rayonnement (Développement économique, Tourisme Camping, Numérique, Développement Enseignement supérieur, Communication communautaire, Organisation territoriale)	Titulaire	Catherine TERHEC
		Suppléant	Régis VÉCRIN
3	Aménagement du territoire (Urbanisme, Scot, Plui et rénovation urbaine, Habitat, Environnement transition écologique, Développement durable)	Titulaire	Alain MEYER
		Suppléant	Alain GAUDRÉ
4	Transports / Déchets (Transports urbains, Déchets et prévention déchets)	Titulaire	Philippe GÈZE
		Suppléant	Elisabeth MOTAS

5	Culture et sports (Equipements culturels communautaires tourisme, Equipements sportifs communautaires, Anova, Sports de Haut niveau, Campings, Cercle Fabien Canu)	Titulaire	Catherine TERHEC
		Suppléant	Philippe ACCIARI
6	Solidarités et proximité (Restauration scolaire, Portage repas à domicile, Centres sociaux CLSH, Gens du voyage, Petite enfance, Maisons de retraite, Politique de la ville)	Titulaire	Elisabeth MOTAS
		Suppléant	Jean-Marie PETIT
7	Cadre de vie (Travaux, Eau et Assainissement, Eclairage public, Centre horticole, Entrées agglomération, Agence rurale voirie)	Titulaire	Didier CHEVALIER
		Suppléant	Danielle ERNOU

3) Désignation du délégué au Parc Normandie Maine

Suite aux élections municipales, chaque commune membre du Parc naturel régional Normandie-Maine doit désigner deux délégués Parc : un titulaire et un suppléant. Ils vont siéger au sein du comité syndical du Parc.

TITULAIRE	Alain MEYER
SUPPLEANT	Catherine TERHEC

4) Aménagement du bourg de Forges : Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire a rappelé que, par délibération du 21 Juin 2016, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg de Forges à Ingénierie 61. Le coût des travaux était estimé à 159 000.00 € HT et la prestation d'Ingénierie 61 évaluée à 13 422.00 € TTC.

Depuis 2016, le projet a été modifié et des éléments y ont été ajoutés (réfection du parking de la salle des fêtes, arrachage d'une haie au cimetière, ...) , et le montant des travaux est aujourd'hui évalué à 264 383.25 € HT.

Selon l'article 6 de la convention de maîtrise d'œuvre, le coût définitif de la prestation d'Ingénierie 61 est déterminé à partir du barème de facturation sur la base de l'enveloppe financière réévaluée.

Par conséquent, le coût définitif de la prestation d'Ingénierie passe à 20 096.70 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre conclue avec Ingénierie 61
- a autorisé Monsieur le Maire à le signer au nom de la Commune d'Écouves

5) Forges : déclassement d'une section de la route départementale n°307

Monsieur le Maire a informé que le Conseil Départemental de l'Orne a décidé de prendre en charge les coûts liés à la réfection de la route départementale n°307 (ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'aménagement de sécurité du bourg de Forges).

Dans ce cadre, le Département a proposé à la commune d'Écouves de lui rétrocéder la propriété de cette route car elle ne présente plus d'intérêt départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal :

- une section de la Route Départementale n°307, d'une longueur de 1 100 m, comprise entre la RD 1 et la RD 438.

6) Logements communaux

• Effacement de créances

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil que des locataires d'un logement communal, situé allée des acacias à Vingt Hanaps, avaient des loyers impayés. Ces derniers ont quitté la maison fin 2018 et ont fait l'objet d'une procédure de surendettement.

La commission de surendettement, en date du 27/02/2020, a décidé d'effacer les créances de ces anciens locataires. Le Conseil Municipal doit donc accepter d'effacer leurs dettes relatives aux loyers impayés, soit la somme de 1 533.05 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

A accepté d'effacer la créance des anciens locataires, soit la somme de 1 533.05 €

• Rachat de meubles de cuisine

Monsieur le Maire informe qu'une locataire d'un appartement au 10 route de la chapelle à Radon, a procédé à quelques aménagements dans la cuisine du logement.

Elle a quitté l'appartement en Septembre et a laissé les aménagements suivants :

- 2 caissons, 2 façades de caisson, 2 plans de travail, 1 barre de crédence, 1 évier en résine et 1 mitigeur évier

Monsieur le Maire a donc proposé au conseil municipal de lui racheter ces meubles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

- A décidé d'acheter les meubles d'aménagement de la cuisine pour un montant de 275.00 €

7) Cimetières

Une commission communale « Cimetières » a été créée dans le but de réviser les règlements des 3 cimetières de la commune.

Elle s'est déjà réunie et a notamment procédé à une visite des 3 cimetières et divers éléments ont été observés (plantations d'arbustes par les familles, problèmes d'entretien, ...).

Une réflexion est également en cours concernant l'entretien des cimetières. En effet, en 2021, il sera interdit d'y appliquer des produits phytosanitaires. La pose de bitume et/ou l'enherbement sont envisagés.

8) Avis sur l'installation éventuelle d'un parc éolien sur la commune

Monsieur le Maire a informé que des sociétés le contactent très régulièrement au sujet d'un projet d'installation d'éoliennes à Ecouves.

Afin de pouvoir répondre à ces entreprises et celles qui contacteront la mairie à l'avenir, il souhaite avoir l'avis de principe du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, :

- A décidé de refuser, par 1 vote « pour », 8 abstentions et 10 votes « contre », l'installation de parcs éoliens ou d'éoliennes sur le territoire d'Écouves et ce durant toute la durée de son mandat

9) Avenir de la cantine scolaire de Radon

La CUA a donné son accord pour la poursuite de la convention de gestion jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur MEYER à signer la convention de gestion.

Par contre, au-delà du 31/12/2020, la CUA a déjà acté le fait que les repas seraient préparés par la Sodexo.

Une entrevue a été demandée à M.Pueyo, président de la CUA, mais celui-ci n'a jamais répondu.

L'objectif étant toujours de conserver la préparation des repas sur place, il a été décidé de contacter Nathalie GOULET, sénatrice, Jérôme NURY, député, et divers médias.

10) Repas des aînés 2020

Compte tenu des conditions sanitaires, la commission « fêtes et cérémonies » a décidé d'annuler le repas des aînés 2020.

Il a été proposé d'organiser un thé dansant au printemps 2021 si la situation le permet.

11) SMICO : transfert du siège social

Monsieur le Maire a rappelé que le SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) se charge de la maintenance des logiciels informatiques du secrétariat de la mairie.

Son siège doit être transféré de la mairie de Chanu à Argentan (5 rue Georges Méheudin). Pour cela, l'accord de toutes les communes membres du Smico est attendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord pour le transfert du siège social à Argentan.

Questions diverses

- **Elections départementales et régionales**

Elles seront organisées le même jour en Mars 2020.

2 bureaux de vote seront donc à prévoir dans chaque commune historique.

- **Recensement de la population 2021**

Il aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2021.

La mairie fera connaître le nom des agents recenseurs prochainement. La réponse par internet sera privilégiée compte tenu du contexte sanitaire.

- **Rentrée scolaire 2020**

- Ecole de Vingt Hanaps : 52 élèves (18 TPS/PS ; 20 MS/GS ; 14 CP/CE1).
90 élèves au total au RPI de St Gervais du Perron – Vingt Hanaps

- Ecole de Radon : 133 élèves, dont 48 maternelles. 110 enfants, en moyenne, mangent à la cantine chaque jour.

L'isolation phonique de la salle de motricité (garderie) et de la salle informatique est prévue durant les vacances de la Toussaint.

- **Urbanisme**

Un propriétaire privé souhaiterait vendre une parcelle constructible.

La Commune d'Écouves pourrait se porter acquéreur. Un contact a été pris avec un cabinet de géomètres afin de réaliser une estimation des coûts de ce projet. A suivre ...

- **Circuit Pumptrack à Vingt Hanaps**

Par délibération du 10 décembre 2019 et suite à la demande de l'association VTT Hanapsiens, le conseil municipal a décidé de déplacer le circuit « Pumptrack » (petites buttes) dans le bas du champ communal situé devant la mairie de Vingt Hanaps.

Or, l'association ne veut plus de ce circuit et ne l'utilise pas.

Monsieur le Maire doit rencontrer le président de l'association afin de lui demander de remettre en état le terrain.

- **Signalisation**

Une entreprise de signalisation (la société Kangourou) est intervenue sur la commune afin de réaliser des travaux de signalisation (marquages au sol, pose de panneaux).

Or, l'entreprise a effectué certains tracés au sol sans avoir tous les panneaux de signalisation.

Des administrés ont contacté la mairie à ce sujet car ils ont manqué d'avoir un accident à cause du manque de signalisation.

L'entreprise doit venir poser les panneaux manquants très prochainement.

Fin de séance : 22h45